

L'intégration des immigrés est-elle « défailante » en France ?

Par Aude Martin, le 17/01/2019

Pour Emmanuel Macron, le système d'intégration en France connaît de nombreuses « défaillances ». L'OCDE vient de lui donner raison, en publiant un rapport qui épingle sévèrement la politique française en la matière.

Pourtant relativement absente des revendications portées par le mouvement des gilets jaunes, voici que la question de l'immigration a refait surface dans la lettre d'Emmanuel Macron, adressée aux Français le 13 janvier dernier. « *Notre pays a toujours su accueillir ceux qui ont fui les guerres, les persécutions et ont cherché refuge sur notre sol (...). Cette tradition est aujourd'hui bousculée par des tensions et des doutes liés à l'immigration et aux défaillances de notre système d'intégration* », y indique le Président de la République. « *Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre Nation ? En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ?* », interroge-t-il plus loin. La réintroduction de la question migratoire dans le grand débat national et le retour d'une politique du chiffre avec l'intégration de quotas ont suscité l'indignation de nombre d'associations, dont la Cimade ou France Terre d'Asile. Et ce, à l'heure où les premières mesures de la loi asile immigration restreignant les droits des exilés (allongement de la durée maximale d'enfermement, raccourcissement des délais pour le dépôt d'une demande d'asile...) sont entrées en vigueur au 1er janvier 2019.

Dans l'Hexagone, la question migratoire reste traditionnellement réduite à celle du contrôle des flux et des frontières au détriment des enjeux d'intégration des immigrés présents sur le territoire, encore trop souvent discriminés économiquement et socialement. Et en effet, la loi « *pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie* » adoptée en août dernier met l'accent sur ses deux premiers volets, ne tenant que peu compte des « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France » remises en février dernier par le député LREM du Val-d'Oise, Aurélien Taché. « *La focalisation actuelle sur le nombre de nouvelles arrivées ne doit pas effacer la présence historique de migrants installés depuis des années, et de leurs enfants* », insiste pourtant l'OCDE dans un récent rapport qui dresse le bilan comparatif des politiques d'intégration menées depuis 2007 au sein de l'Union européenne. Si ces dernières semblent s'être globalement améliorées ces derniers temps, « *il reste beaucoup à faire pour aider l'ensemble des immigrés à participer économiquement et socialement à leurs sociétés d'accueil* », souligne le secrétaire général de l'institution Angel Gurría, et donc pour que les immigrés accueillis puissent convenablement « *trouver leurs marques* », ainsi qu'est intitulé le rapport.

Et sur ce point, Emmanuel Macron a raison : la politique française d'intégration est défailante. « *Les résultats français en termes d'intégration ne sont pas à la hauteur des enjeux et de ceux des autres grands pays d'immigration de l'OCDE. Les réformes récentes mettront du temps avant de porter leurs fruits et laissent certaines questions en suspens, notamment l'insertion professionnelle des primo-arrivants et l'intégration socio-économique des descendants d'immigrés* », souligne Jean-Christophe Dumont, chef de la division des migrations internationales à l'OCDE.

Au sein de l'Union européenne, près de 68 % des travailleurs natifs sont en emploi, contre seulement 64 % pour les immigrés. En France spécifiquement, le taux d'emploi des immigrés n'atteint que 57 %, contre 66 % pour les natifs, soit un écart de presque 10 points, nettement supérieur à celui observé entre les deux populations à l'échelle de l'Union. Les immigrés européens ont également moins bénéficié de la reprise que les natifs, en particulier dans les pays du Sud (Grèce, Espagne, Italie), où les migrations sont moins qualifiées.

Et même pour les immigrés en emploi, la situation est loin d'être rose. « *Ils ne parviennent souvent pas à traduire des niveaux d'études globalement plus élevés que ceux de la population née dans le pays en de meilleurs résultats sur le marché du travail* », résume le rapport de l'OCDE. Ainsi en Europe, plus d'un tiers des immigrés diplômés de l'enseignement secondaire occupent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. C'est 13 points de pourcentage de plus que pour les natifs, et cette part progresse depuis la crise. « *La France est certes dans la moyenne, mais au regard de la part importante d'immigrés francophones – qui n'ont donc pas de barrière de la langue à surmonter – qu'elle accueille, sa performance mérite d'être nettement relativisée* », souligne Jean-Christophe Dumont. Outre une mauvaise valorisation des diplômes et des formations obtenus à l'étranger (en particulier pour les professions réglementées et techniques), ce taux de déclassement élevé révèle aussi la prédominance des réseaux dans l'obtention de postes qualifiés (objectivée, dans le cas de la France, par une étude publiée l'année dernière par Pôle emploi), qui met en difficulté les immigrés. En découle naturellement une situation financière fragilisée – au sein de l'Union, le revenu médian des immigrés est inférieur de 10 % à celui des natifs et les immigrés sont surreprésentés dans le décile de revenu le plus bas (18 %) – qui complique la capacité de cette partie de la population à vivre et se loger décemment.

Les environnements de résidence des immigrants de première puis seconde générations sont plus stables que ceux des Français natifs et, par conséquent, leur mobilité sociale réduite. Ce qui s'explique en partie par une volonté pour les nouveaux arrivants de se regrouper auprès de leurs diasporas pour bénéficier d'un réseau d'entraide. Mais pas seulement. C'est aussi symptomatique de nombreuses pratiques discriminatoires notamment dans l'attribution de logements sociaux, qui entravent leurs perspectives de mobilité sociale. « *La préférence à rester dans les mêmes quartiers est élevée en France du fait de l'importance de la discrimination ressentie et des pratiques racistes* », souligne la chercheuse américaine Haley McAvay dans une étude consacrée à l'évolution de la ségrégation spatiale au travers des générations d'immigrés publiée à l'été 2018,

De fait, dans l'Union européenne, 16 % des immigrés de première génération ont l'impression de faire partie d'un groupe discriminé en raison de leur race, leur culture ou leur couleur, contre presque un quart en France. Ces pourcentages atteignent respectivement 20 % et 29 % pour les immigrés de seconde génération présents dans l'Hexagone.

Dans le cas français, la progression des discriminations ressenties entre les première et seconde générations tient en grande partie au caractère inégalitaire de notre système éducatif qui, loin de résorber les inégalités sociales et migratoires des élèves, tend au contraire à les accentuer. Documentée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), cette faiblesse du système éducatif français est aussi fréquemment pointée du doigt par le rapport Pisa de l'OCDE.

Autre point d'attention des travaux de l'OCDE : le sort des femmes issues de l'immigration, qui creusent l'écart avec leurs homologues natives (en matière d'emploi notamment), alors que les hommes ont plutôt tendance à s'en rapprocher. « *Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, le taux d'emploi des hommes natifs et immigrés est équivalent (72,6 %), tandis que celui des femmes immigrées est bien inférieur au taux d'emploi des natives (57 %, contre 63 %)* », détaille Jean-Christophe Dumont. L'écart est encore plus important en France puisque seulement 49 % des femmes immigrées sont en emploi, contre 63 % pour les femmes nées en France.

En France ou ailleurs, la nécessité de réduire le *gender gap* au sein de la population immigrée est donc une des principales recommandations de l'institution. L'OCDE a d'ailleurs insisté sur ce point dans un second rapport, publié à la mi-janvier, qui se focalise sur les groupes d'immigrés vulnérables que sont les femmes ou encore les mineurs isolés.